Revue de presse
Articles publiés entre le 04 octobre et le 08 novembre 2013

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Coopération.....2
Elections présidentielles à Madagascar.....3
Economie.....16
Tourisme.....19
Développement durable.....21
Agriculture.....22
Pêche.....22

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

Coopération

ADIR MAG
novembre 2013
183

Coopération régionale : des paroles aux actes

Dans la foulée de la 3ème Conférence de coopération régionale organisée par l'Etat du 16 au 17 octobre, l'ADIR a participé au 8ème Forum Economique des Iles de l'Océan Indien, organisé par l'Union des Chambres de Commerce et d'industrie de l'Océan Indien à Maurice du 22 au 25 octobre.

Au terme d'une Assemblée plénière durant laquelle les autorités et puissances invitantes ont eu l'occasion d'exprimer leur vision de la coopération économique inter-îles, différents ateliers ont été consacrés aux thématiques techniques qui constituent le substrat des échanges existant et à venir, dont la connectivité et l'énergie qui relèvent de nos préoccupations d'industriels.

L'atelier sur la connectivité (maritime, aérienne et numérique) a mis en évidence les difficultés d'œuvrer ensemble dans ces domaines on l'on se heurte à des réflexes nationalistes, qu'il va pourtant nous falloir dépasser. Si l'impulsion peut venir de la COI et de ses états membres, c'est au secteur privé de s'emparer du sujet, comme l'a souligné le Secrétaire générale, Jean-Claude de L'Estrac.

En matière d'énergie, les avancées sont patentes. La COI a présenté son programme "Développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique" doté d'un budget de 15 millions d'euros par l'Union européenne. L'AFD a présenté les initiatives qu'elle soutient à Maurice et dans le cadre de la coopération Réunion-Maurice. Le Joint Economic Council, en la personne de Raj Makoond, a pour sa part présenté le volet "efficacité énergétique" soutenu par le secteur privé mauricien, en rappelant le rôle clé joué par l'ADIR dans l'émergence et le développement de ce processus dans lequel notre collaboration doit s'intensifier.

Sur le terrain, les choses bougent. Nous nous réjouissons :
Du feu vert reçu par l'ADIR pour lancer son programme d'assistance technique avec le Syndicat des industries malgaches, dans le cadre du Programme opérationnel de Coopération territorial, financé par le FEDER et la Région.
Du succès de la mission de prospection menée aux Seychelles par le Président de Région, organisée par la SPL Energie avec l'aide de Nexa et du Club Export, présidé par Gilles Couapel, à laquelle ont participé une trentaine d'entreprises dont des adhérents de l'ADIR (Aldes, Corem, Corex, Dom'Eau, Edena, Edf, Mascarin, Rhum et Punch Isautier, Sodico)



Informations
Françoise DELMONT – de PALMAS
Secrétaire Générale ADIR
Tél 0692.67.45.79
francoise.depalmas@adir.info

Directeur de la Publication : J. ISAUTIER
Conception et réalisation : ADIR
8 rue Philibert. BP 327. 97466 Saint-Denis Cedex
Tél 02.62.94.43.00 - Fax 02.62.94.43.09 - adir@adir.info - www.adir.info

Voir plus grand



L'industrie réunionnaise manque de visibilité pour investir.
Notre environnement législatif national est en bouleversement profond et le calendrier électoral n'est pas propice à une croissance économique harmonieuse.
L'attentisme pourrait légitimement être de mise.

Et pourtant, nous restons convaincus que ces difficultés ne doivent pas nous empêcher d'avoir des ambitions pour notre territoire.
Nous nous félicitons à cet égard des principes repris dans la Déclaration finale de la XIX Conférence des Présidents des RUP, dans la mesure où ils confortent notre propre stratégie reposant sur la combinaison d'un ancrage territorial fort et d'un déploiement régional intensifié :

- Invitation de la Commission à s'inspirer de l'interprétation constante du Conseil selon laquelle l'article 349 du TFUE constitue la base juridique "appropriée et suffisante" prévalant sur toute autre base pour légitimer les mesures spécifiques propres aux DOM. La position récemment adoptée par le Parlement européen sur le Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP) constitue un réel encouragement en ce sens.
- Insistance pour que l'objectif de coopération territoriale européenne évolue, facilite la conclusion de projets de coopération avec les pays tiers, s'adapte pleinement à l'environnement géographique des RUP, à leur réalité socio-économique et culturelle et concoure à définir des périmètres de coopération pertinents.
- Importance de la reconduction des dispositifs fiscaux et de soutien en vigueur
- Reconnaissance de la nécessité d'une meilleure interconnectivité des RUP avec leur environnement géographique et l'Europe (maritime, aérienne et numérique)

Le Commissaire européen en charge de la politique régionale, urbaine et des RUP, Monsieur Johannes HAHN, présent dans le cadre de cette XIXème conférence a reçu ces messages, relayés par les acteurs économiques.

Gageons qu'il les ait entendus. Espérons qu'ils se traduisent par une programmation des fonds structurels 2014-2020 à hauteur de nos attentes. Soyons vigilants à la présence des contreparties nationales nécessaires à l'optimisation de ces moyens européens.

L'écoute de l'Europe couplée à une concertation améliorée avec notre gouvernement et nos élus nous ramènera sur le chemin de la croissance.

Jérôme ISAUTIER
Président
7 novembre 2013

Elections présidentielles à Madagascar

Gazette des Comores du 05/11/2013

Interview du chef de la délégation COI à Madagascar

De retour d'une mission d'observation des élections malgache pour le compte de la COI, l'ancien président Azali Assoumani chef de cette mission livre ses premières impressions à La Gazette des Comores / HZK-Presse.



Azali interrogé par le rédacteur en chef de La Gazette

Question : Monsieur Azali Assoumani, vous rentrez d'une mission d'observation des élections présidentielles malgaches pour le compte de la COI, quelle observation faites-vous suite à ces élections ?

Azali Assoumani : D'abord je profite de cette occasion pour remercier les autorités comoriennes et malgaches, voir même les autorités de la COI qui nous ont confié ces responsabilités. C'est une marque de confiance irréversible surtout les malgaches qui nous ont bien accueillis et ont tout fait pour que notre mission se déroule dans des bonnes conditions. L'impression générale c'est que les élections se sont passées dans un calme très réconfortant (...). Cela est indéniable parce que le vendredi des élections personne n'a signalé un problème dans aucun bureau de vote. Il y en a un mais qui s'est invité puisque c'est un règlement de compte. Mais cela

n'a rien à avoir avec les élections. Néanmoins il y avait des imperfections toutes compréhensibles mais pas de nature à déranger le déroulement du scrutin. Donc c'est cela, la belle impression que nous avons eue. C'est le calme, la sérénité, le reste est toujours discutable et perfectible. Et c'est à quoi on salue les malgaches et que cela serve de leçon pour nous autres. Car en 2014-2016 nous allons entrer dans un cycle d'élections. J'espère que la leçon va nous servir (…)

Question : Pourtant des défaillances ont été signalées par l'ensemble des observateurs. Notamment au niveau de la sécurité pour l'acheminement des urnes. Il y aurait même mort d'homme ?

A.A. : Comme je vous l'avais dit, la mort d'un homme n'est pas liée aux élections, c'est un règlement de compte. C'est une affaire intérieure qui s'est passée entre celui qui est décédé et le coupable. Ce n'était pas une dispute électorale qui a été la cause. Le problème de sécurité, sincèrement je ne sais pas. Madagascar est un très grand pays, prétendre que les malgaches pourraient placer des policiers ou des militaires un peu partout c'est impossible. D'autant plus qu'il n'y avait pas des forces internationales déployées sur le terrain. Donc, il n'y avait pas d'incident dans les bureaux de nature à faire appel aux forces de police. C'est cela que j'ai effectivement salué. On va peut être le dire mais j'ai constaté un dépouillement populaire, on ouvre le bureau de vote et tout le monde rentre et suit le dépouillement comment il est fait. J'avais peur qu'en cas de petit incident, alors que je n'ai pas vu la présence d'une force de police, comment cela allait se passer. Heureusement tout s'est bien passé. Là je parle d'un climat de paix en général. Maintenant je parle des défaillances qui sont de deux niveaux. Le premier c'est ce qu'on appel l'avant c'est-à-dire les listes électorales. Cela est un problème classique qu'on peut retrouver dans tous les pays. Maintenant il y a un problème pendant lorsque les élections se font, entre le président du bureau, les membres du bureau et les gens qui viennent accomplir leur devoir civique. Parce qu'il est vrai qu'il peut y avoir une confrontation à un moment donné. Maintenant ce que vous dites est vrai, le retard pris par les autorités malgaches pour proclamer les résultats est du à un problème de rassemblement des matériels électoraux. Parce qu'il y a des zones où pour y accéder il fallait des hélicoptères. Ils attendaient un financement pour louer les hélicoptères mais ce financement a tardé à venir. Donc cela n'est pas un problème de sécurité en tant que telle. C'est la sécurité inhérente aux opérations électorales, mais ce n'est pas une sécurité à l'extérieur par rapport aux forces de sécurité. De ce coté là, nous, on a fait le constat et surtout que la CNIT s'est donné 10 jours pour proclamer les résultats et nous on a constaté que dans 10 jours la tension ne va pas tellement monter au point que des candidats mettent en doute les résultats ou laissent croire à des falsifications. Donc tout est possible. Mais en suivant la situation à Madagascar plus de peur que du mal.

Question : Justement qu'est ce qui provoque ce retard pour proclamer les premières tendances ?

A.A. : On est mal placé pour donner un jugement. Parce que nous on est arrivé lundi alors que le 1er tour allait avoir le vendredi. On a vu un arsenal des mesures qui ont étaient prises dans le cadre de ces élections. Il avait un travail bien fait, je pense qu'il serait ingrat de venir critiquer alors qu'il y a eu beaucoup de travail de fait pendant qu'on n'était pas là. Je pense que ce délai qu'ils ont pris est du tout d'abord lié à l'immensité du pays et ils ont mis un système informatique en place à titre d'essai. Ce que j'ai compris, ils ont mis ce système, mais ils ne voulaient pas lui faire confiances à 100%. Le système était doublé avec des matériels nus en vérifiant si les informations qu'ils ont eues par Internet sont conformes. Le vendredi même nous étions au siège de la CNIT, le premier ministre nous a conviés pour recevoir le premier papier scanné des résultats d'une région. Cela veut dire qu'avec le système informatique, ils auront du avoir les résultats deux ou trois jours après.

Question : l'opacité qui a entouré l'origine des fonds de campagne des candidats a été soulignée par de nombreux observateurs, notamment de l'Union Européenne. Peut-on faire un rapprochement avec la situation aux Comores ?

A.A. : la question a été posée, on a eu à discuter. De ce coté là, on a dit que nous sommes des observateurs et nous avons deux rôles. Nous sommes des observateurs impliqués dans un processus. Mais là il y a des lois et des règlements qui nous indiquent notre implication et là où elle s'arrête. En ce qui concerne les opérations électorales, pour nous les observateurs, notre responsabilité c'est le financement des opérations électorales par des fonds extérieurs. D'ailleurs on a participé à hauteur de 100.000 dollars, les malgaches ont beaucoup apprécié notre présence et notre contribution, la COI c'est 100 millions de dollars. Notre responsabilité directe c'est dans le financement des opérations électorales. Là où il y a un raté c'est donc notre responsabilité bien sur avec les autorités malgaches parce que c'est pays souverain. Nous on peut faire une observation tout à fait extérieure qui n'a rien à avoir avec le déroulement des opérations. C'est dire qu'on ne peut pas se permettre de juger tel ou tel candidat pour sa campagne, donc on arrête les élections cela n'a pas de sens alors qu'on peut faire la remarque.

Question : Et le rapprochement avec les Comores ?

A.A. : Je dirais que nous avons des problèmes en amont par rapport à cela. Vous savez en Union Européenne, les autorités vont jusqu'à imposer un quota, ce sont des pays qui financent les partis politiques. Effectivement qui paie commande. Mais dans un pays où on ne donne même pas un centime aux partis politiques comment on peut se permettre de fixer aux partis des limites. Cela est le sens électoral. Maintenant pour le sens de la

gestion des derniers publics, c'est une autre chose par rapport à ce qu'on dit indépendamment du fait qu'on finance les partis, les autorités ont la responsabilité morale de voir les gens comment ils vivent et comment ils dépensent. Et cela est un rôle indéniable dévolu à l'Etat. Et il ne faudra pas attendre une campagne pour poser le problème. Il faut le poser en amont (...)

Question : Etant quelqu'un qui avait conduit une transition. Quelle lecture ferez-vous du processus de la transition malgache. Est-ce que vous croyez que la crise sera résolue par les élections ?

A.A. : les malgaches, l'une des choses qu'ils ont appréciées dans l'implication de la COI et surtout nous, les Comores, parce que déjà la présidente de la CNIT était là avec Jacques Silla quant on signait les accords de Beit-Salam, c'est-à-dire que les contacts étaient très faciles. C'est vrai c'est une question tout à fait normale. Mais on ne peut pas tirer des conclusions hâtives. Ce que veulent les malgaches c'est que les comoriens les accompagnent à leur tour. C'est comme s'ils réclament un du, puisqu'ils nous ont accompagné pendant un processus (1997-2002).

Question : Les Comores ont été choisies pour conduire cette mission de la COI et Azali à la tête de cette mission, est ce que vous voyez de cela comme une consécration du militaire qui avait cru en la démocratie une fois au pouvoir ?

A.A. : Très sincèrement, je crois à une consécration du pays, je suis bien placé pour le savoir. Parce que j'ai beaucoup des contacts avec les leadeurs de beaucoup des pays africains qui sont en fonction et ceux qu'ils l'étaient qui ne cessent d'être réconfortés par la sérénité, par la sécurité par rapport aux événements de 96. Il y en a même qui me demandent quelle a été ma recette !

Propos recueillis par Maoulida Mbaé.

CC

http://www.lagazettedescomores.com/spip.php?article2293

PRÉSIDENTIELLE MALGACHE | Jean-Claude de l'Estrac :

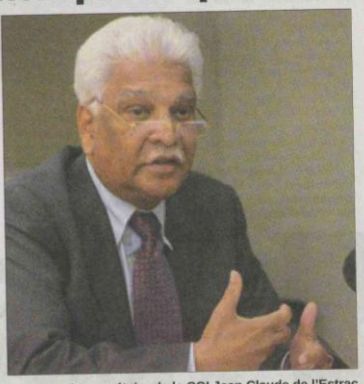
« Les lacunes ne remettent pas en question la fiabilité du système »

La Commission de l'océan Indien a, par le biais de son secrétaire général, estimé la semaine dernière que le premier tour de la présidentielle malgache a été « libre, transparent, fiable et crédible ». Intervenant lors d'une conférence de presse, Jean-Claude de l'Estrac affirme que « les lacunes constatées ne sont pas de nature à remettre en question le résultat et la fiabilité du système électoral ».

La Commission de l'océan Indien (COI) a dépêché une délégation d'une vingtaine d'observateurs de ses pays membres pour le premier tour de la présidentielle malgache. L'ancien président de la République de Maurice, Karl Offmann, n'a pu faire le déplacement pour des raisons personnelles et s'est désisté. C'est Serge Clair, le Chef Commissaire de Rodrigues, qui a été choisi pour le remplacer.

Les conclusions de cette délégation de la COI, ainsi que celles de l'ensemble des missions d'observation nationales et internationales, sont unanimes : les élections ont été « *libres, transparentes, fiables et crédibles* ». Parmi ces organisations, on compte notamment l'Union européenne, l'Union africaine et le système des Nations unies. « *Ce consensus, pour plusieurs centaines d'observateurs étrangers, 5 000 observateurs malgaches et 20 000 bureaux de vote, est un excellent signal pour la suite des élections* », a expliqué Jean-Claude de l'Estrac. Le Secrétaire général de la COI insiste sur le fait que la situation malgache est « *extrêmement importante* » pour Maurice « *compte tenu des relations intenses, culturelles, commerciales et politiques* » entre nos deux pays.

Certes, a-t-il observé, ces élections ont aussi permis de dévoiler quelques faiblesses et interrogations. « *Certains électeurs n'ont pas voté parce qu'ils n'étaient pas inscrits sur les listes ou par scepticisme, parfois aussi parce qu'ils n'avaient pas de carte d'identité. Mais ces lacunes*, affirme Jean-Claude de l'Estrac, *ne sont pas de nature à remettre en question le résultat et la fiabilité du système.* » Il s'est par ailleurs prononcé contre toute tentative de changer la liste électorale afin d'inclure ceux qui n'avaient pu se faire enregistrer à temps. « *Cela risque de compliquer les choses car on ne change pas les règles du jeu alors que le processus électoral est en cours. Le premier tour et le second font partie d'un même processus. Tout changement constituerait une entorse, tant sur le plan juridique que sur celui de la démocratie et de l'éthique.* »



Le secrétaire de la COI Jean Claude de l'Estrac rencontrant la presse

D'autre part, à la suite de la remise des rapports des organisations, des questions ont émergé concernant la source de financement des participants, dont certains ont bénéficié d'importants moyens. Cependant, a expliqué le secrétaire général de la COI, la loi malgache ne plafonne pas le budget d'une campagne. Aussi, l'interrogation ne porte pas sur l'aspect légal, mais plutôt sur l'égalité des chances dans la course électorale.

Finalement, Jean-Claude de l'Estrac a souligné qu'on ne peut parler à ce stade de « *retard* » dans le dépouillement de votes. La loi électorale prévoit en effet une dizaine de jours pour cette opération de grande envergure, qui doit aboutir à la proclamation du vainqueur. Les premiers résultats pourraient être connus dans le courant de la semaine prochaine. Jean-Claude de l'Estrac s'est réjoui que le président de la Haute autorité de transition malgache, Andry Rajoelina, ait demandé aux électeurs de respecter la décision des urnes. Ce qui indique un signe positif d'apaisement.

Par ailleurs, la COI participera à une conférence mondiale consacrée à l'économie bleue du 8 au 14 novembre. Jean-Claude de l'Estrac a été invité à s'exprimer sur ce dossier dans le contexte de la mondialisation et à présenter le rôle de la région océan Indien. Il profitera de son séjour en Chine pour se rendre à Pékin et pour poursuivre les négociations sur le transport maritime et l'éventuelle création d'une compagnie de cabotage dans la région indianocéanique.

Une délégation de la COSCO, compagnie chinoise menée par son vice-président exécutif, a effectué une visite au siège de la COI en juin dernier, durant laquelle elle avait montré un vif intérêt dans ce projet. « *Il s'agit d'une des plus importantes compagnies de transport maritime mondiales. La COI est à présent en mesure d'apporter des éléments supplémentaires ainsi qu'un rapport d'étude. Le dialogue ne se limitera cependant pas à cette unique compagnie, d'autres opérateurs seront consultés, avec l'aval de nos pays membres* », a lancé Jean-Claude de l'Estrac.

Cette visite en Chine est aussi l'occasion d'entretenir les excellentes relations qui existent entre le gouvernement chinois et la COI. La Chine apporte en effet son appui au niveau du renforcement des capacités du Secrétariat général de la COI et cette dernière souhaite pérenniser cette relation afin d'obtenir une meilleur prévisibilité de ce soutien.

Après la connectivité maritime, la connectivité numérique pourrait être un sujet de dialogue productif. La Chine fait en effet partie des Brics, groupe des pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Ce groupe a ainsi annoncé un important projet qui nous intéresse de près : l'installation d'un câble de 34 000 km reliant l'ensemble des pays des Brics, ce qui représente, pour l'Indianocéanie, et compte tenu de son retard global en la matière, une immense opportunité en termes de connexion au très haut débit.

M. De l'Estrac a aussi annoncé que la COI recevra à Ebène les secrétaires généraux des organisations régionales, les hauts officiels des pays d'Afrique subsaharienne, orientale et australe et de l'océan Indien, ainsi que les représentants de la Commission européenne pour la prochaine réunion du Comité interrégional de coordination (CIRC). Cette réunion fait suite aux négociations de Bruxelles, en septembre, sur la formulation du prochain Fonds européen de développement (FED).

JMP

CC

Zinfos974.com
le journal qui oZe

Le premier tour de la présidentielle malgache s'est bien déroulé dans l'ensemble, selon la COI

7 Novembre 2013

La COI (Commission de l'Océan Indien) a livré son rapport final de mission d'observation sur le premier tour de la présidentielle malgache. Pour l'organisation, ce scrutin s'est relativement bien déroulé, malgré quelques accrocs. Elle appelle à la responsabilité de chacun lors du second tour de cette présidentielle, qui se déroulera en décembre prochain.



"La mission d'observation constitue une phase décisive de cet accompagnement car elle contribue à la consolidation du processus démocratique à Madagascar. La mission, constituée de 20 délégués provenant des pays membres de la COI, a été déployée dans 220 bureaux de vote dans Antananarivo et sa périphérie sous la direction de l'Ambassadeur Claude Morel, diplomate seychellois, chef du Bureau de liaison de la COI à Madagascar et de la Chargée de mission de la COI, Fatoumia Bazi. Une phase d'observation s'est déroulée le Jeudi 24 octobre 2013. Les équipes constituées de deux membres ont effectué des visites de terrain pour identifier les emplacements des centres et bureaux de vote et pour s'assurer que le matériel électoral est bel et bien en place comme exigé par la CENI-T. Ces visites de reconnaissance et de repérage visent à procéder à une meilleure planification de la stratégie d'observations du scrutin. Le vendredi 25 Octobre 2013, jour du scrutin, très tôt le matin, les différentes équipes se sont rendues dans leur circonscription électorale pour procéder à l'observation du processus. De l'analyse des rapports d'observation ressortent les constats suivants :

• en grande majorité, les bureaux de vote ont ouvert
• les bureaux de vote étaient au complet
• les membres des bureaux ont travaillé avec efficacité • le respect des règlements et des procédures
• le matériel électoral et les textes règlementant
• les électeurs ont exercé leur droit librement dans
• aucune plainte de nature à perturber les résultats
• aucun incident majeur pouvant aboutir à des violences
• aucun cas de pratique frauduleuse n'a été observé à 6 heures du matin, comme exigé par la législation et dévouement a été observé le processus

électoral étaient disponibles un climat de paix et de sérénité de scrutin n'a été enregistrée ou confrontations n'a été observé ou signalé ou rapporté Quelques incidents et irrégularités à signaler :

• beaucoup de citoyens n'ont pas pu exercer leur droit de vote, faute de carte d'électeur ou de carte d'identité nationale certains électeurs, bien que munis de leur carte d'électeur, ne figuraient pas sur la liste électorale du bureau de vote où ils se sont présentés.

• quelques bureaux de vote n'ont pas pu fermer à l'heure stipulée par les textes, ce à cause de malentendus dus à des erreurs d'appréciation et d'information relatives à l'heure de la clôture du scrutin. Cela a contribué à créer une confusion, mais tout est rentré dans l'ordre.

• le dépouillement du scrutin et le comptage des voix se sont déroulés dans un réel vacarme, phénomène auquel certains observateurs n'étaient pas habitués. Tous les efforts de la CENI-T s'inscrivent dans un souci de facilitation du processus électoral pour mener à bonne fin la sortie de crise et le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar. Commentaires et observations générales :

• La présence des observateurs à été généralement bien accueillie dans les centres et bureaux de vote.

• Le choix de l'utilisation d'un bulletin unique constitue une bonne décision.

• La présence des délégués des candidats et des observateurs a contribué a donner plus de crédibilité au scrutin. Suggestions et recommandations :Suite aux manquements et irrégularités constatés lors du déroulement du scrutin, des mesures doivent être prises pour :

• une meilleure distribution des cartes d'électeur afin d'éviter la frustration de certains électeurs, situation pouvant engendrer des débordements.

• procéder à une large mobilisation et sensibilisation pour convaincre les indécis ou abstentionnistes du 1er de voter au 2e tour.

• permettre une sécurisation des centres et bureaux de vote pour que le dépouillement et le comptage des voix puisse avoir lieu dans l'ordre et la discipline.

• qu'une nette distinction soit faite entre le rôle du chef de quartier et les fonctions du président du bureau de vote afin que l'autorité soit établie et respectée.

• faciliter le circuit électoral à l'intérieur des bureaux de vote.

• encourager la présence discrète des forces de sécurité à proximité des bureaux de vote.

• assurer un maximum de luminosité lors du dépouillement du scrutin: plus de lampes.

• libérer les salles de classe dans les écoles un jour avant pour permettre l'aménagement des bureaux de vote.

• organiser une meilleure tenue des élections couplées du 20 décembre 2013. Les bureaux de vote devront procéder à de nouveaux aménagements avec plus d'isoloirs et d'urnes.

• que les urnes remplies soient scellées au fur et à mesure et à la fin du scrutin.

• une meilleure formation des fonctionnaires électoraux et des membres des bureaux de vote de manière à renforcer leurs capacités.
• une éducation civique, citoyenne, permettant de conduire un respect de toutes les étapes du scrutin. Les recommandations qui suivent pourraient contribuer à créer un climat politique de paix et améliorer le déroulement des prochaines échéances électorales. A cet égard, la COI :
• exhorte toutes les parties d'accepter les résultats des urnes comme l'expression ultime de la volonté populaire malgache
• souhaite que les délais constitutionnels et légaux pour l'annonce des résultats provisoires et la proclamation des résultats définitifs soient respectés.
• souhaite que les dirigeants politiques et l'électorat fassent preuve de grandeur et de maturité démocratique pour éviter les dérapages ou succomber à la tentation des confrontations et de conflits.
• souhaite que la CENI-T et la CES aient la même perception et la même lecture des textes électoraux afin d'éviter des divergences qui pourraient entraver le processus électoral.
• encourage tous les acteurs politiques à adhérer aux règlements et à trouver une méthodologie légale et pratique pour gérer d'éventuels contentieux et que les intérêts supérieurs du peuple malgache prévalent.
• sensibiliser les électeurs détenteurs de carte d'électeur et figurant sur la liste électorale qui n'ont pas voté au 1erd'aller exercer leurs droits lors du 2e tour des élections couplées. Considérations générales : Après une analyse globale de la situation pré-électorale à Madagascar et vu le déroulement du 1er tour des élections, la COI :
• salue le comportement exemplaire du peuple malgache qui a voté librement dans la paix, la sérénité et la dignité.
• rend hommage à la CENI-T pour la préparation et la conduite du 1er tour avec professionnalisme et intégrité
• exprime toute sa satisfaction aux Hautes autorités de la Transition et tous les acteurs politiques pour avoir contribué à créer un climat politique apaisé.
• apprécie hautement les réunions de travail et d'information organisées d'une part entre la CENI-T et les Institutions de la communauté internationale représentés à Madagascar, et d'autre part entre les différentes Institutions internationales. La COI considère le 1er tour des élections présidentielles, qui a eu lieu le 25 octobre 2013 comme libre, transparent, juste, en dépit de quelques incidents qui n'entravent en rien la crédibilité du scrutin.Conclusions :La journée du 25 octobre 2013 constitue une étape importante pour l'effort de sortie de crise de la nation malgache.Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans la paix et l'électorat a pu exercer son droit librement. La COI, en participant pleinement aux efforts de la communauté internationale pour trouver une solution à la crise malgache, a joué depuis 2009, et de façon croissante, un rôle constructif et dynamique, agissant comme relais de proximité auprès des parties prenantes dans la crise malgache. Conformément au mandat qui lui a été fixé en 2005 lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement pour appuyer "la stabilité régionale et la présence de

l'organisation au plan régional et international, notamment l'accroissement de la médiation diplomatique et la participation au règlement des crises nationales et internationales", la COI a agi tout au long de la crise pour une solution nationale malgache, respectueuse de droit et de l'esprit des lois. La COI suit de près l'évolution de la période post-scrutin et souhaite que le 2e tour puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles."
CC
http://www.zinfos974.com/Le-premier-tour-de-la-presidentielle-malgache-s-est-bien-deroule-dans-l-ensemble-selon-la-COI_a63907.html

*IMAZPRESS
l'image au service de l'info

Présidentielle à Madagascar : un premier tour "libre, transparent et juste" selon la COI

Alors que la CENI-T (Commission électorale nationale indépendante pour la transition) devrait proclamer les résultats provisoires ce vendredi 8 novembre aux alentours de 15 heures, la commission de l'océan Indien (COI) considère le premier tour de l'élection présidentielle qui a eu lieu le 25 octobre comme "libre, transparent, juste, en dépit de quelques incidents qui n'entravent en rien la crédibilité du scrutin". D'après les dernières estimations, Jean-Louis Robinson, candidat soutenu par l'ancien président Marc Ravalomanana, serait toujours en tête devant Hery Rajaonarimampianina, candidat officieux de l'actuel président de la Transition malgache, Andry Rajoelina.



La journée du 25 octobre 2013 constitue une étape importante pour l'effort de sortie de crise de la nation malgache. Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans la paix et l'électorat a pu exercer son droit librement", estime ainsi la COI dans ses conclusions rendues ce jeudi 7 novembre.

Les observateurs de la commission de l'océan Indien ont toutefois relevé quelques incidents et irrégularités. La COI note ainsi que "l'enjeu majeur concerne les cartes d'électeur et la liste électorale". En effet, "beaucoup de citoyens n'ont pas pu exercer leur droit de vote, faute de carte

d’électeur ou de carte d’identité nationale". De plus, "certains électeurs, bien que munis de leur carte d’électeur, ne figuraient pas sur la liste électorale du bureau de vote où ils se sont présentés".

Par ailleurs, la COI souligne que "quelques bureaux de vote n’ont pas pu fermer à l’heure stipulée par les textes, ce à cause de malentendus dus à des erreurs d’appréciation et d’information relatives à l’heure de la clôture du scrutin" ; mais aussi que "le dépouillement du scrutin et le comptage des voix se sont déroulés dans un réel vacarme, phénomène auquel certains observateurs n’étaient pas habitués".

Malgré cela, le bilan dressé par la COI sur ce premier tour s’avère positif. D’après les observateurs, "le respect des règlements et des procédures a été observé", "les électeurs ont exercé leur droit librement dans un climat de paix et de sérénité" et "aucun cas de pratique frauduleuse n’a été observé ou rapporté".

Pour conclure, la commission de l’océan Indien annonce qu’elle suivra "de près l’évolution de la période post-scrutin et souhaite que le deuxième tour puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles". Il aura lieu le 20 décembre et devrait donc opposer Jean-Louis Robinson à Hery Rajaonarimampianina.CC

http://www.ipreunion.com/actualites/reportage/2013/11/08/les-resultats-provisoires-doivent-etre-proclames-ce-vendredi-presidentielle-a-madagascar-un-premier-tour-libre-transparent-et-juste-selon-la-coi,22779.html

Africatime.com Madagascar

Le premier tour de la présidentielle malgache s'est bien déroulé dans l'ensemble, selon la COI
07/11/13



La COI (Commission de l'Océan Indien) a livré son rapport final de mission d'observation sur le premier tour de la présidentielle malgache. Pour l'organisation, ce scrutin s'est relativement bien déroulé, malgré quelques accrocs. Elle appelle à la responsabilité de chacun lors du second tour de cette présidentielle, qui se déroulera en décembre prochain. "La mission d’observation constitue une phase décisive de cet accompagnement car

elle contribue à la consolidation du processus démocratique à Madagascar. La mission, constituée de 20 délégués provenant des pays membres de la COI, a été déployée dans 220 bureaux de vote dans Antananarivo et sa périphérie sous la direction de l'Ambassadeur Claude Morel, diplomate seychellois, chef du Bureau de liaison de la COI à Madagascar et de la Chargée de mission de la COI, Fatoumia Bazi.

Une phase d'observation s'est déroulée le Jeudi 24 octobre 2013. Les équipes constituées de deux membres ont effectué des visites de terrain pour identifier les emplacements des centres et bureaux de vote et pour s'assurer que le matériel électoral est bel et bien en place comme exigé par la CENI-T. Ces visites de reconnaissance et de repérage visent à procéder à une meilleure planification de la stratégie d'observations du scrutin. Le vendredi 25 Octobre 2013, jour du scrutin, très tôt le matin, les différentes équipes se sont rendues dans leur circonscription électorale pour procéder à l'observation du processus.

De l'analyse des rapports d'observation ressortent les constats suivants :

• en grande majorité, les bureaux de vote ont ouvert

• les bureaux de vote étaient au complet

• les membres des bureaux ont travaillé avec efficacité

• le respect des règlements et des procédures

• le matériel électoral et les textes règlementant

• les électeurs ont exercé leur droit librement dans

• aucune plainte de nature à perturber les résultats

• aucun incident majeur pouvant aboutir à des violences

• aucun cas de pratique frauduleuse n'a été observé à 6 heures du matin, comme exigé par la législation et dévouement a été observé le processus électoral étaient disponibles un climat de paix et de sérénité de scrutin n'a été enregistrée ou confrontations n'a été observé ou signalé ou rapporté

Quelques incidents et irrégularités à signaler :

• beaucoup de citoyens n'ont pas pu exercer leur droit de vote, faute de carte d'électeur ou de carte d'identité nationale certains électeurs, bien que munis de leur carte d'électeur, ne figuraient pas sur la liste électorale du bureau de vote où ils se sont présentés.

• quelques bureaux de vote n'ont pas pu fermer à l'heure stipulée par les textes, ce à cause de malentendus dus à des erreurs d'appréciation et d'information relatives à l'heure de la clôture du scrutin. Cela a contribué à créer une confusion, mais tout est rentré dans l'ordre.

• le dépouillement du scrutin et le comptage des voix se sont déroulés dans un réel vacarme, phénomène auquel certains observateurs n'étaient pas habitués.

Tous les efforts de la CENI-T s'inscrivent dans un souci de facilitation du processus électoral pour mener à bonne fin la sortie de crise et le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar.

Commentaires et observations générales :

• La présence des observateurs à été généralement bien accueillie dans les centres et bureaux de vote.

• Le choix de l'utilisation d'un bulletin unique constitue une bonne décision.

• La présence des délégués des candidats et des observateurs a contribué a donner plus de crédibilité au scrutin.

Suggestions et recommandations :

Suite aux manquements et irrégularités constatés lors du déroulement du scrutin, des mesures doivent être prises pour :

• une meilleure distribution des cartes d'électeur afin d'éviter la frustration de certains électeurs, situation pouvant engendrer des débordements.

• procéder à une large mobilisation et sensibilisation pour convaincre les indécis ou abstentionnistes du 1er de voter au 2e tour.

• permettre une sécurisation des centres et bureaux de vote pour que le dépouillement et le comptage des voix puisse avoir lieu dans l'ordre et la discipline.

• qu'une nette distinction soit faite entre le rôle du chef de quartier et les fonctions du président du bureau de vote afin que l'autorité soit établie et respectée.

• faciliter le circuit électoral à l'intérieur des bureaux de vote.

• encourager la présence discrète des forces de sécurité à proximité des bureaux de vote.

• assurer un maximum de luminosité lors du dépouillement du scrutin: plus de lampes.

• libérer les salles de classe dans les écoles un jour avant pour permettre l'aménagement des bureaux de vote.

• organiser une meilleure tenue des élections couplées du 20 décembre 2013. Les bureaux de vote devront procéder à de nouveaux aménagements avec plus d'isoloirs et d'urnes.

• que les urnes remplies soient scellées au fur et à mesure et à la fin du scrutin.

• une meilleure formation des fonctionnaires électoraux et des membres des bureaux de vote de manière à renforcer leurs capacités.

• une éducation civique, citoyenne, permettant de conduire un respect de toutes les étapes du scrutin.

Les recommandations qui suivent pourraient contribuer à créer un climat politique de paix et améliorer le déroulement des prochaines échéances électorales. A cet égard, la COI :

• exhorte toutes les parties d'accepter les résultats des urnes comme l'expression ultime de la volonté populaire malgache

• souhaite que les délais constitutionnels et légaux pour l'annonce des résultats provisoires et la proclamation des résultats définitifs soient respectés.

• souhaite que les dirigeants politiques et l'électorat fassent preuve de grandeur et de maturité démocratique pour éviter les dérapages ou succomber à la tentation des confrontations et de conflits.

• souhaite que la CENI-T et la CES aient la même perception et la même lecture des textes électoraux afin d'éviter des divergences qui pourraient entraver le processus électoral.

• encourage tous les acteurs politiques à adhérer aux règlements et à trouver une méthodologie légale et pratique pour gérer d'éventuels contentieux et que les intérêts supérieurs du peuple malgache prévalent.

• sensibiliser les électeurs détenteurs de carte d'électeur et figurant sur la liste électorale qui n'ont pas voté au 1erd'aller exercer leurs droits lors du 2e tour des élections couplées.

Considérations générales :

Après une analyse globale de la situation pré-électorale à Madagascar et vu le déroulement du 1er tour des élections, la COI :

• salue le comportement exemplaire du peuple malgache qui a voté librement dans la paix, la sérénité et la dignité.

• rend hommage à la CENI-T pour la préparation et la conduite du 1er tour avec professionnalisme et intégrité

• exprime toute sa satisfaction aux Hautes autorités de la Transition et tous les acteurs politiques pour avoir contribué à créer un climat politique apaisé.

• apprécie hautement les réunions de travail et d'information organisées d'une part entre la CENI-T et les Institutions de la communauté internationale représentés à Madagascar, et d'autre part entre les différentes Institutions internationales.

La COI considère le 1er tour des élections présidentielles, qui a eu lieu le 25 octobre 2013 comme libre, transparent, juste, en dépit de quelques incidents qui n'entravent en rien la crédibilité du scrutin.

Conclusions :

La journée du 25 octobre 2013 constitue une étape importante pour l'effort de sortie de crise de la nation malgache.

Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans la paix et l'électorat a pu exercer son droit librement. La COI, en participant pleinement aux efforts de la communauté internationale pour trouver une solution à la crise malgache, a joué depuis 2009, et de façon croissante, un rôle constructif et dynamique, agissant comme relais de proximité auprès des parties prenantes dans la crise malgache.

Conformément au mandat qui lui a été fixé en 2005 lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement pour appuyer "la stabilité régionale et la présence de l'organisation au plan régional et international, notamment l'accroissement de la médiation diplomatique et la participation au règlement des crises nationales et internationales", la COI a agi tout au long de la crise pour une solution nationale malgache, respectueuse de droit et de l'esprit des lois.

La COI suit de près l'évolution de la période post-scrutin et souhaite que le 2e tour puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles."CC

http://fr.africatime.com/madagascar/articles/le-premier-tour-de-la-presidentielle-malgache-sest-bien-deroule-dans-lensemble-selon-la-coi

Election à Madagascar: la COI confirme que le scrutin a été libre

La mission d'observation de la Commission de l'océan Indien (COI) chargée de supervisier le premier tour de l'élection présidentielle de Madagascar, tenu le 25 octobre, a confirmé dans son rapport final rendu public jeudi au siège de la COI à Ebène (Maurice), que le scrutin était libre, transparent, juste, en dépit de quelques incidents qui n'entravent en rien la crédibilité du scrutin.

La mission de la COI dirigée par l'ancien président des Comores Azali Assoumani salue le comportement exemplaire du peuple malgache qui a voté librement dans la paix, la sérénité et la dignité et rend hommage à la Commission électorale nationale indépendante de la transition (CENI-T) pour la préparation et la conduite du 1er tour avec professionnalisme et intégrité.

Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans la paix et l' électorat a pu exercer son droit librement, écrivent les auteurs du rapport.

La mission s'est déclare satisfaite que les Hautes autorités de la Transition et tous les acteurs politiques aient contribué à créer un climat politique apaisé.

Pour la COI, la journée du 25 octobre constitue une étape importante pour l'effort de sortie de crise de la nation malgache.

La COI a souhaité que le 2e tour puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles

CC

http://french.cri.cn/621/2013/11/08/442s351480.htm

Economie

Echos du 9ème Forum Economique des Iles de l'océan Indien
04/11/2013

La 9ème Forum Economique des Iles de l'océan Indien, organisé par la MCCI sous l'égide de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'océan Indien en collaboration avec la Commission de l'océan Indien du 21 au 23 octobre 2013 a vu la participation de plus de 300 personnes représentant le monde des affaires, les institutions publiques et privées locales et les instances régionales et internationales.

Le Président de la MCCI, Monsieur Ganesh Ramalingum, se dit satisfait des retombées de cette manifestation. 'La qualité des débats et le niveau de participation ont contribué au succès de l'évènement', dit-il.

Dans son discours d'ouverture, le Président du l'UCCIOI, Monsieur Nourdine Chabani a lancé un appel aux associations et groupements professionnels et aux opérateurs économiques de la zone de conjuguer leurs efforts afin d'agir en complémentarité et en synergie auprès des partenaires publics et privés de la zone, et auprès des organismes internationaux et des structures régionales.

Le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, Monsieur Jean Claude de l'Estrac, a, quant à lui, exprimé sa satisfaction à l'égard du fait que le Président de l'UCCIOI retient comme première recommandation du forum la nécessité pour elle d'être plus active et ainsi de devenir le bras économique de la COI. Il a aussi déclaré qu'en tant que facilitateur, la COI se doit de soutenir les initiatives et les projets de l'UCCIOI.

Le Forum a été aussi l'occasion pour les opérateurs économiques de consolider leurs relations d'affaires à travers les B2B.

MCCI

http://www.cci.mg/index.php?p=actualite&id=28&id_det=3535

Concours Jeunes entrepreneurs

Séance d'entretiens avec les candidats de Ndzuwani

Un jury du concours Jeunes entrepreneurs de l'Océan indien a eu, hier, des séances d'entretien avec dix jeunes anjouanais candidats au concours. Ce jury a été composé de représentants de Synergie Jeunes Océan indien (une plate-forme régionale qui a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes de l'Océan indien), de la Commission de l'Océan indien, d'un consultant indépendant et a été présidé par le directeur de la Chambre de commerce de Ndzuwani, Ibrahim Mahamoud.

Chaque candidat avait une demi-heure pour défendre son projet d'entrepreneuriat. Ces dix candidats ont été sélectionnés parmi les quarante jeunes qui ont passé la dernière sélection du concours «Oser entreprendre», un programme financé par le Koweit et le gouvernement comorien. Le concours Jeunes entrepreneurs, organisé par Synergie Jeunes Océan indien, souhaite avoir deux candidats par pays membres de la Coi au concours final, qui se tiendra à Maurice en décembre prochain. La phase locale de ce concours met à l'épreuve une dizaine de candidats dans chaque île, et les séances d'entretien insulaires se résulteront par la sélection finale de 3 candidats à Ndzuwani, 3 à Mwali et 4 à Ngazidja.

Durabilité

Ces dix jeunes porteurs de projets passeront ensuite un concours national le 15 novembre prochain, à l'issue duquel deux d'entre eux sortiront vainqueurs et prendront part au challenge régional de Port-Louis.

A noter que les frais de déplacement et de séjour de tous les concurrents à Maurice seront pris en charge par la Commission de l'Océan indien.

Jeunes entrepreneurs est un concours financé par l'Union européenne, à travers son *«fonds pour la création d'entreprises»*. Le projet souhaite accompagner dix projets de création d'entreprises qui *«permettront le développement de produits qui apportent une grande amélioration en matière de qualité, de productivité et le développement de l'emploi»*. Ces projets devront pour cela *«s'inscrire pleinement dans la perspective d'une délocalisation des activités génératrices de revenus dans les zones rurales»*, mais aussi *«permettre directement ou indirectement une amélioration de l'environnement, ou s'inscrire plus généralement dans une perspective de développement durable»*.

Sm

Consulter notre site www.alwatwan.net

Développement et politique commerciale

Un forum pour faire le point des dossiers majeurs

Le ministère des Finances a ouvert, hier, un forum national sur le développement et la politique commerciale (Fndpc) dans les locaux de l'Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (Uccia). Le forum est, en fait, un organe institué par arrêté du ministère du Commerce, en 2008, dans l'objectif d'appuyer le gouvernement, à travers un organe de consultation multisectoriel, à définir des positions et des orientations par rapport aux engagements internationaux du pays, en matière de commerce, que ça soit au niveau de l'intégration régionale du Comesa, du processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (Omc) et de toutes les questions liées au développement et au commerce.

Selon Saïd Abdou Salim, coordinateur du Cadre intégré renforcé, cette réunion consiste à faire le point sur trois dossiers majeurs du pays: *«faire un état des lieux de l'agenda de l'intégration régionale dans le cadre du Comesa, faire de progrès dans la mise en oeuvre du cadre tripartite Comesa /Sadc/Cea et faire un état des lieux du processus d'accession des Comores à l'Omc»*.

Les objectifs de cette rencontre seraient conformes à la décision de la 17e réunion du conseil de l'Afrique orientale et australe (Afoa) tenue à Ouganda en novembre 2012 en vue d'assurer les contacts continus et dynamiques avec l'Union européenne pour la conclusion d'un Accord de partenariat économique (Ape), favorable au développement et au programme d'intégration régionale du Comesa. Il a été souligné, en outre, que la plupart des pays de l'Afoa sont en train de préparer leurs listes d'engagements de l'Ape dans le cadre du programme du commerce des services du Comesa et qu'ils s'attendent à utiliser les mêmes offres en tenant compte des dispositions relatives aux préférences régionales dans l'Ape.

«Aux Comores, des consultations nationales seront menées en vue de pouvoir transmettre la liste d'engagements d'ici la prochaine réunion technique d'Afoa. Elle demande, cependant, une assistance technique du secrétariat du Comesa», dira le délégué à l'Economie. Saïd Ben Ousseini a exprimé quelques mots à l'endroit de l'Unité nationale de mise en oeuvre du Cadre intégré renforcé pour son appui constant en matière de politique commerciale, entre autres.

Faharat Abdou
Stagiaire

AM

Concours jeunes entrepreneurs de la Coi

La phase des sélections a commencé dans les îles

La finale du concours régional jeunes entrepreneurs de l'Océan indien se déroulera en mi-décembre prochain à Maurice. Elle mettra en compétition dix meilleurs projets, à raison de deux par pays membres de la Coi, qui seront défendus par leurs jeunes porteurs.

Au niveau national, les phases de présélections entrent dans leurs ultimes étapes. Le Secrétaire général de Synergie-jeunes, la plateforme pour l'entreprenariat des jeunes instituées par la Commission de l'Océan indien, a affirmé qu'un consultant a été déjà désigné par la Coi pour le suivi d'une dizaine de jeunes porteurs de projets aux Comores.

Auditions

Parmi ses missions, l'identification des barrières institutionnelles qui empêchent les jeunes à se lancer dans l'entreprenariat, entre autres. Les dix jeunes porteurs de projets identifiés feront partie de la trentaine qui se disputera les phases régionales du concours jeunes entrepreneurs.

Selon Choukrane Said, le consultant Fakridine Youssouf Abdoulhalik a déjà retenu trois porteurs de projets à Ndzuwani, trois à Mwali et quatre à Ngazidja. A en croire le secrétaire général de Synergie-jeunes, outre le suivi et orientation du consultant de la Coi afin d'aboutir à des financements, ces dix porteurs de projets vont également tenter de décrocher un prix au concours régional. A cet effet, ils vont intégrer la dizaine de sélectionnés de chaque île pour passer le concours régional.

Le concours se déroulera, à toutes les étapes, sous forme d'entretien en français, à travers lequel le porteur défendra son projet. Ainsi, à partir du 5 et jusqu'au 7 novembre, un comité de sélection, composé du secrétaire général de Synergie-jeunes, d'un représentant de la Coi et dirigé par le président de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Ndzuwani, siège à Mutsamudu pour auditionner dix porteurs de projets, dont les trois identifiés auparavant par le consultant de la Coi.

Le comité se réunira ensuite, du 8 au 11 novembre à Fomboni, sous la direction du président de la Ccia-Mwali pour s'entretenir avec les dix



candidats insulaire y compris les trois retenus par le consultant.

Deux meilleurs

Du 12 au 13 novembre, la dizaine de porteurs de projet de Ngazidja, dont les quatre déjà identifiés, seront entendus à la Ccia-Ngazidja.

Sur les trente dossiers examinés préalablement au niveau des îles, dix seront présentés en finale nationale, le 15 novembre à l'Uccia. Un jury, présidé par un homme d'affaires reconnu de la place, est appelé à déceler les deux meilleurs projets du pays à présenter au concours régional jeunes entrepreneurs de la Coi.

Selon Choukrane Said, le jury de cette finale régionale, qui se déroulera le 16 décembre à Maurice, sera présidé par le Secrétaire général de la Coi et composé des chefs des jurys de chaque pays membres de l'organisation indianocéanique. Ils seront, en tout, dix jeunes porteurs des meilleurs projets des Comores, de Madagascar, de Maurice, de La Réunion et des Seychelles, à passer des entretiens en français avec le jury afin de faire valoir, chacun la pertinence de son projet entrepreneurial.

Msa

AM

Afrique jet

Forum sur les infrastructures en Afrique

Pana 05/11/2013

Infrastructures en Afrique - Brazzaville accueille un forum sur sur les infrastructures en Afrique. La capitale congolaise, Brazzaville, abritera en février 2014, un forum international 'Build Africa' qui sera consacré aux affaires et à l'investissement sur les infrastructures en Afrique, rapporte ce dimanche la presse locale.

Selon plusieurs observateurs, le manque d'infrastructures fait partie des facteurs qui entravent le développement socioéconomique de l'Afrique. Il est à l'origine de la faible compétitivité du continent sur le marché mondial avec un taux de productivité de 40%.

L'Afrique a besoin de près de 50 milliards de dollars d'investissements annuels pour combler son déficit en infrastructures. Le forum Build Africa offrira un cadre d'échanges fructueux aux acteurs concernés par les questions de développement des infrastructures. Il réunira plus de 500 dirigeants et experts du monde qui proposeront des solutions aux problèmes d'infrastructures en Afrique.

Sur le continent africain, 40% de la population n'a pas accès à l'eau potable et 60% manque de systèmes d'assainissement de base. La pénétration téléphonique en Afrique est de 14% contre une moyenne mondiale de 52% et la pénétration d'Internet de 3% contre une moyenne mondiale de 14%. Au niveau des infrastructures routières, sur 33 pays, moins de 50% disposent des routes pavées en Afrique.

Conscient de cela, le Congo a entrepris au cours des 10 dernières années un vaste programme de construction des infrastructures (aéroports, ports, routes, édifices publics, barrages hydroélectriques, usines d'eau potable, stades, etc.).

http://www.afriquejet.com/actualites/13205-forum-sur-les-infrastructures-en-afrique.html

Madagascar au Conseil des ministres de l'Indian Ocean Rim Association en Australie

http://french.cri.cn/621/2013/11/05/502s350985.htm

Tourisme

Première conférence de presse historique pour les îles Vanille au salon international du tourisme de Londres

4 Novembre 2013

Les îles Vanille (Maurice, la Réunion, les Seychelles, Madagascar, les Comores, Mayotte et les Maldives) qui ont vu le jour en août 2010 organisent une conférence de presse, mercredi 6 novembre 2013, au salon international du tourisme "*World Travel Market*" qui se tient à Londres de lundi à jeudi.
Le ministre du Tourisme et de la Culture des Seychelles, Alain Saint-Ange, et qui est à la tête des îles Vanille pour un second mandat sera aux côtés pour cette première historique pour les îles Vanille du secrétaire général de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT), le Jordanien Taleb Rifai.
"*Grâce à l'unité que nous affichons au sein des îles Vanille, nous bâtissons une région touristique commune qui permettra le développement pérenne de nos économies insulaires*", avait souligné Alain Saint-Ange une dizaine de jours après la conférence internationale de l'OMT et qui avait été organisée à l'île de la Réunion à la mi-septembre.

Une quarantaine de pays et de 400 délégués venus des quatre coins de la planète avaient ainsi planché à la Réunion pendant quatre jours sur l'avenir stratégique du secteur touristique au coeur d'un tourisme durable dans les îles.
Pour rappel, cinq axes stratégiques ont été proposés lors de la déclaration finale à l'issue des travaux de la conférence internationale de l'Organisation mondiale du Tourisme.
1- Le Tourisme comme clé du développement durable dans les îles
2- Nature et héritage culturel comme principaux atouts du tourisme des îles
3- Des partenariats renforcés pour le succès : L'exemple des îles Vanille
4- La connectivité des îles : préalable à la réussite du tourisme
5- La Réunion, hôte de cette conférence a suivi un modèle de tourisme basé sur la valorisation de ses exceptionnelles ressources humaines et naturelles reconnues par l'UNESCO depuis 2010
La déclaration finale sera également apportée comme contribution des Petits Etats insulaires à Rio + 20 porté par les Nations Unies.
http://www.indian-ocean-times.com/Premiere-conference-de-presse-historique-pour-les-iles-Vanille-au-salon-international-du-tourisme-de-Londres_a2458.html

Développement durable

AGENCE NEWS Press
diffuse l'information des institutions publiques
et des entreprises privées

La Commission de l'Océan Indien partenaire de développement durable dans l'hémisphère sud

04/11/2013 17

La « Global South-South Development Expo 2013» s'est tenue au siège des Nations Unies, à Nairobi, Kenya, du 29 octobre au 1er novembre. Elle vise à permettre aux acteurs du développement des pays de l'hémisphère Sud de présenter leurs solutions en matière de développement, de partager les connaissances et les expériences acquises et d'explorer les potentielles collaborations.

Lors de l'Expo 2013, la COI a pu mettre en évidence ses domaines d'expertise, notamment la gestion des ressources marines, la protection des zones côtières et la sensibilisation de ses populations. L'organisation a fait ressortir, entre autres, que grâce à ses actions, plus de 400 inspections de bateaux de pêche ont pu être réalisées dans la région ; 185 tonnes d'ourites (pieuvres) ont pu être exportées de Rodrigues en 2012 contre 71 tonnes en 2011 ; plus de 6 millions d'Euros ont été alloués à des projets de protection des zones côtières ; des partenariats tels que le

Western Indian Ocean Challenge ont pu être mis en place et plus de 20 000 enfants ont été sensibilisés sur ses thèmes phares.

Le jeudi 31 octobre, la COI a aussi présenté l'approche adoptée avec son projet ISLANDS pour intégrer toutes les parties prenantes et tous les aspects du développement dans la conception de stratégies pour le développement durable. Grâce à ce partage d'expérience, la COI démontre son dynamisme dans la recherche de solutions concrètes et durables pour le développement.

http://www.newspress.fr/Communique_FR_272693_5825.aspx

Agriculture

La FAO accorde 6 millions de roupies a l'état mauricien pour le financement d'un projet de recensement agricole …. Un secteur qui emploie 30 mille personnes a Maurice.. 2013-11-05

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO accorde une enveloppe financière de 204 mille dollars américains, l'équivalent de quelque 6 millions de roupies. Cette somme servira à financer un projet de recensement du secteur agricole à Maurice.

La signature des documents a lieu hier après-midi entre le Dr Patrice Talla Takoukam, nouveau représentant de la FAO pour le pays et le secrétaire permanent du ministère de l'agro-industrie Raj Prakash Nowbuth. Définir le profil de l'agriculteur mauricien au 21eme siècle…c'est le principal objectif du recensement de l'agriculture…. Actuellement on recense environ 30 mille personnes engagés dans le secteur agricole y compris celui de la canne…. La FAO y a consacré un budget de 6 millions de roupies. Nous écoutons les explications du Dr Patrice Talla TakoukamRepresentant de la FAO pour Maurice.

http://mbc.intnet.mu/mbc/localnews?id=1514

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET D'ANALYSE
L'Express DE MADAGASCAR

PÊCHE ILLÉGALE

Un trafic d'ailerons de requins découvert

05 novembre 2013

Surveillance maritime accrue dans la région. La campagne d'éradication de la pêche illégale dans la région a porté ses fruits. Des 23 navires contrôlés en haute mer, un a été écroué pour une infraction grave : le trafic d'ailerons de requins.

C'est la Commission de l'océan Indien (COI) qui a lancé cette campagne d'éradication de la pêche illégale dans l'espace maritime de ses États membres. Les centres de surveillance des Comores, de La Réunion, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles sont engagés dans ce programme. Cette campagne a démarré depuis le 8 octobre avec le patrouilleur réunionnais Osiris, et durant sa mission, celui-ci a contrôlé 23 navires de pêche en haute mer. Certains d'entre eux ne fréquentent presque jamais les ports des pays où ils pêchent et ont reçu des avertissements pour des infractions légères. Mais l'un des navires a été écroué pour une infraction grave : trafic d'ailerons de requins. Ce cas sera transmis aux autorités mauriciennes.

LEXPRESS.MU

CC

http://www.lexpressmada.com/5667/peche-illegale-madagascar/47877-un-trafic-d-ailerons-de-requins-decouvert.html



EAUX TERRITORIALES | Pêche illégale

Deux Srilankais mis à l'amende

Karyakawana Patabandige Meryl Nirochoshan, capitaine du bateau FV Gold Marine 5, et Kanakahewage Amity Pushipa Kumara, skipper du bateau Malsiri 1, ont été condamnés à payer une amende de Rs 37 500 et Rs 25 000 respectivement. Ils avaient été poursuivis devant la division criminelle de cette instance pour pêche illégale dans les eaux territoriales mauriciennes. Selon les actes d'accusations logés contre eux, ils avaient omis d'informer les autorités mauriciennes de leur présence et avaient pris des poissons sans détenir le permis requis. Ce permis coûte environ 9 000 USD et s'étale sur 90 jours. L'accusé N°2 avait été également accusé d'avoir omis de « *keep the gear stowed while being within the maritime zone* ». Les délits ont été commis durant la troisième semaine de février 2013.

Les deux Srilankais ont plaidé coupables et étaient défendus par Me Kushal Lobine. Dans son jugement, la magistrate Kesnaytee Bissoonauth a mis l'accent sur le caractère sérieux des délits commis. Elle a néanmoins pris en compte que les deux Srilankais ont coopéré avec les autorités policières mauriciennes ainsi que le fait qu'ils ont passé 209 jours en détention en attendant la tenue du procès.

Rappelons que les deux bateaux avaient été aperçus alors qu'ils se trouvaient à environ 750 milles nautiques de Nazareth, banc de pêche qui se trouve au large de Saint-Brandon. C'est le patrouilleur malgache Antsantsa, qui opère pour le compte de la Commission de l'océan Indien dans le domaine de la surveillance des eaux territoriales de cette partie de l'océan, qui a aidé à l'arraisonnement des deux bateaux.

PG

CC

COMMERCIALISATION DES OURITES

Il faut se préparer pour contrer la concurrence étrangère

La gestion de la pêche aux ourites introduite l'an dernier semble concluante. Il convient désormais d'organiser l'exportation pour éviter que le prix ne dégringole.

S'IL y a un fait sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que la fermeture temporaire de la pêche aux ourites est bénéfique pour le repeuplement de l'espèce.

Cependant, pour éviter que le prix ne dégringole, il y a lieu d'organiser le stockage et l'exportation de manière à affronter la concurrence sur le marché mauricien face à des produits venant de Madagascar, de l'Inde et d'ailleurs.

Le projet de gestion de cette technique de pêche initié par les autorités locales et entériné avec le soutien de la Commission de l'océan Indien et d'autres bailleurs de fonds a porté ses fruits. Les résultats en 2012 et en 2013 sont concluants en ce qui concerne la qualité et la quantité d'ourites pêchées. Les pêcheurs ont obtenu 185 tonnes supplémentaires en 2012 avec un gain financier additionnel de l'ordre de Rs 18 millions. Toutefois, au niveau du stockage et de la commercialisation tout n'est pas acquis.

Le jour de la réouverture de la pêche aux ourites cette année, le lundi 14 octobre, les prises étaient meilleures que celles réalisées l'année dernière. Elles étaient de 14 tonnes contre 10 tonnes en 2012. À Corail-Petite-Butte, les prises étaient si bonnes au point où certains pêcheurs se plaignaient de la difficulté à les écouler le même jour. Devant un telle offre, le prix de vente qui est généralement de Rs 50 le demi-kilo, avait chuté à Rs 45, voire à Rs 40.



Pêcheurs et consommateurs avaient trouvé leur compte lors de réouverture de la pêche aux ourites à Petite-Butte.

Il y avait visiblement un problème de stockage durant les premiers jours de la réouverture de la pêche. Conséquemment, les autorités ont du céder temporairement la chambre froide de la Maison des pêcheurs pour faire de la place à un acheteur privé.

> Le prix semble se stabiliser à Rs 50 le demi-kilo.

Selon les observateurs, il y a eu plus de pêcheurs à l'œuvre ce lundi 14 octobre car les habitués avaient encore en tête les résultats positifs lors de la réouverture en 2012. Les données ont cependant changé au fil des jours. Alors que les pêcheurs avaient ramené 42 tonnes d'ourites durant les six premiers jours de la réouverture de 2012, les prises pour la période correspondante de 2013 furent de 37 tonnes.

Dans l'ensemble, la vente se passe sans anicroches. À ce jour, les autorités n'ont pas enregistré de plainte à ce sujet et le prix semble se stabiliser à Rs 50 le demi-kilo.

En 2011, Rodrigues a exporté 79 tonnes d'ourites vers Maurice. Ce tonnage a passé à 185 en 2012. Il est clair que pour que l'ourite de Rodrigues puisse se commercialiser correctement, il faut compter sur l'exportation. La question est alors de savoir si la marché mauricien pourra tout absorber sans que le prix ne dégringole. Selon l'économiste Henry Agathe, rien n'est acquis. « *Actuellement Maurice importe également des ourites de Madagascar, de l'Inde et de l'Indonésie. Ces produits se vendent à moins cher que ceux venant de Rodrigues et cela peut avoir une incidence négative sur la commercialisation à Rodrigues* », affirme-t-il. Devant cette éventualité, il est d'avis qu'il faut miser sur la qualité et la fraîcheur en réduisant au minimum le temps de conservation entre la prise et la vente.

Il propose également d'explorer davantage la filière de la transformation qui donne de la valeur ajoutée au produit.

CC

COMMISSION THONIÈRE DE L'OCÉAN INDIEN

Formation à la lutte contre la pêche illégale

Une quinzaine d'administrateurs et d'inspecteurs du ministère de la Pêche suivent actuellement une formation dans la mise en œuvre des mesures établies par la Commission thonière de l'océan Indien pour lutter contre la pêche illégale. Cette formation a également eu lieu dans d'autres pays de l'océan Indien afin de renforcer les capacités des États dans ce combat.

En 2010, la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI), sous l'égide de la Commission de l'océan Indien, a adopté une résolution sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Tout navire souhaitant entrer dans un port de l'océan Indien, pour débarquer ou transborder du poisson ou utiliser les installations et services portuaires, dans le cadre du mandat de gestion de la CTOI, est en effet tenu de fournir une demande préalable d'entrée au port à l'autorité compétente de l'État du port.

La formation, qui se tient depuis la semaine dernière – sous l'égide de la CTOI, du Programme SmartFish et financée par l'Union européenne –, a pour but d'aider à la mise en œuvre de ces mesures. Une quinzaine d'administrateurs et d'inspecteur du ministère de la Pêche ont ainsi l'occasion de renforcer leurs capacités dans ce domaine, après leurs collègues des autres pays de la CTOI.

Selon Daroomalingum Mauree, directeur de la Pêche et président de la CTOI, les conséquences de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), sont à la fois économiques et écologiques. Il ajoute que cette formation s'inscrit dans le cadre du programme national de la pêche de Maurice car il s'agit, entre autres, d'appliquer les procédures qui permettent de refuser ou non l'accès au port et l'utilisation des services portuaires aux navires suspects.

La pêche INN constitue une menace mondiale pour une pêche durable et à la gestion et la conservation des ressources de thonidés, fait ressortir la CTOI. Elle porte préjudice : aux lois nationales des États côtiers ; aux accords internationaux réglementant les activités de pêche en haute mer et dans la zone de l'océan Indien ; aux efforts des États Membres de la CTOI pour la gestion durable des ressources thonières et menace la sécurité alimentaire, la stabilité socio-économique et la productivité des pêcheurs légitimes.

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

COMMISSION THONIÈRE DE L'OCÉAN NDIEN : Formation à la lutte contre la pêche illégale

2013 11:30



Une quinzaine d'administrateurs et d'inspecteurs du ministère de la Pêche suivent actuellement une formation dans la mise en œuvre des mesures établies par la Commission thonière de l'océan Indien pour lutter contre la pêche illégale. Cette formation a également eu lieu dans d'autres pays de l'océan Indien afin de renforcer les capacités des États dans ce combat. En 2010, la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI), sous l'égide de la Commission de l'océan Indien, a adopté une résolution sur les mesures du ressort de l'État du port visant

à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Tout navire souhaitant entrer dans un port de l'océan Indien, pour débarquer ou transborder du poisson ou utiliser les installations et services portuaires, dans le cadre du mandat de gestion de la CTOI, est en effet tenu de fournir une demande préalable d'entrée au port à l'autorité compétente de l'État du port.

La formation, qui se tient depuis la semaine dernière – sous l'égide de la CTOI, du Programme SmartFish et financée par l'Union européenne –, a pour but d'aider à la mise en œuvre de ces mesures. Une quinzaine d'administrateurs et d'inspecteur du ministère de la Pêche ont ainsi l'occasion de renforcer leurs capacités dans ce domaine, après leurs collègues des autres pays de la CTOI.

Selon Daroomalingum Mauree, directeur de la Pêche et président de la CTOI, les conséquences de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), sont à la fois économiques et écologiques. Il ajoute que cette formation s'inscrit dans le cadre du programme national de la pêche de Maurice car il s'agit, entre autres, d'appliquer les procédures qui permettent de refuser ou non l'accès au port et l'utilisation des services portuaires aux navires suspects.

La pêche INN constitue une menace mondiale pour une pêche durable et à la gestion et la conservation des ressources de thonidés, fait ressortir la CTOI. Elle porte préjudice : aux lois nationales des États côtiers ; aux accords internationaux réglementant les activités de pêche en haute mer et dans la zone de l'océan Indien ; aux efforts des États Membres de la CTOI pour la gestion durable des ressources thonières et menace la sécurité alimentaire, la stabilité socio-économique et la productivité des pêcheurs légitimes.

CC

http://www.lemauricien.com/article/commission-thoniere-l-ocean-indien-formation-la-lutte-contre-la-peche-illegale

LINFO.RE

COI : Formation à la lutte contre la pêche illégale

7/11/2013



Une formation sur la politique de lutte contre la pêche illégale est organisée à Maurice. Une initiative de la Commission Thonière de l'Océan Indien à l'intention des personnels du ministère local de la Pêche.

Une quinzaine d'administrateurs et d'inspecteurs du ministère mauricien de la Pêche sont en formation depuis la semaine dernière, rapporte le quotidien local Le Mauricien. Cette initiative de la CTOI, appuyée par l'Union européenne a pour objectif de réaffirmer les engagements des Etats membres par rapport aux résolutions prises en 2010 sur la lutte contre la pêche illégale.
Dans la pratique , cette série de mesures stipulent que « *tout navire souhaitant entrer dans un port de l'océan Indien, pour débarquer ou transborder du poisson ou utiliser les installations et services portuaires, dans le cadre du mandat de gestion de la CTOI, est tenu de fournir une demande préalable d'entrée au port à l'autorité compétente de l'État du port* ». La formation vise ainsi à la mise en pratique de ces

recommandations afin de déjouer toute pratique préjudiciable à la gestion durable des ressources de thonidés.
Daroomalingum Mauree, directeur de la Pêche et président de la CTOI, a rappelé aux personnels du ministère mauricien les autres conséquences de ce type de trafic. Cela remet en cause *« les lois nationales des États côtiers ; les accords internationaux réglementant les activités de pêche en haute mer et dans la zone de l'océan Indien ; les efforts des États Membres de la CTOI pour la gestion durable des ressources thonières et menace la sécurité alimentaire, la stabilité socio-économique et la productivité des pêcheurs légitimes* », a-t-il souligné.

A noter que d'autres pays de la région, affiliés à la CTOI, ont également bénéficié de la même formation, le but étant de répondre de la même manière au phénomène de pêche illicite.
http://www.linfo.re/Ocean-Indien-Economie/568535-COI-Formation-a-la-lutte-contre-la-peche-illegale

CC

MINORITY VOICE
Stand Up & Be Counted

Maurice renforce ses capacités d'application des mesures du ressort de l'Etat du port

07/11/2013



Près d'une quinzaine d'administrateurs et d'inspecteurs du Ministère des Pêches de Maurice suivent depuis la semaine dernière une formation sur la mise en oeuvre des mesures du ressort de l'Etat du port établies par la Résolution 10/11 de la CTOI. Ces personnes procèdent ce jour à la mise en pratique de ces mesures au niveau administratif et opérationnel jusqu'à demain.Cette formation organisée par la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI) et le Programme SmartFish de la Commission de l'océan Indien (COI) est financée par l'Union Européenne. Elle a été également organisée dans d'autres pays de l'océan Indien afin de renforcer les capacités des Etats membres de la CTOI en matière de contrôle au port. En 2010, la CTOI, dont la présidence actuelle est assurée

par Mon. D. Mauree, Directeur des Pêches du Ministère des Pêches à Maurice, a adopté une résolution sur les mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En effet, tout navire qui souhaite entrer dans un port de l'océan Indien pour débarquer ou transborder du poisson ou utiliser les installations et services portuaires, dans le cadre du mandat de gestion de la CTOI, est tenu de fournir une demande préalable d'entrée au port à l'autorité compétente de l'Etat du port. «Les conséquences de cette pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN) sont économiques mais aussi écologiques» déclare Mon. D. Mauree, « Cette formation qui vise à renforcer nos capacités entrent justement dans le cadre du programme national de la pêche de Maurice car il s'agit, entre autres, d'appliquer les procédures qui permettent de refuser ou non l'accès au port et l'utilisation des services portuaires aux navires étrangers dans le cas où ceux-ci sont suspectés d'opérer en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI et de pratiquer la pêche INN» souligne-t-il. La pêche INN constitue une menace mondiale pour une pêche durable et à la gestion et la conservation des ressources de thonidés. Elle porte préjudice:

• aux lois nationales des Etats côtiers; aux accords internationaux règlementant les activités de pêche en haute mer et dans la zone de l'océanIndien;

• aux efforts des Etats Membres de la CTOI pour la gestion durable des ressources thonières,

• et menace la sécurité alimentaire, la stabilité socio-économique et la productivité des pêcheurs légitimes. «L'application des mesures du ressort de l'Etat du port est primordiale pour lutter contre la pêche INN dans la région car on ne permet pas, entre autres, aux navires étrangers de débarquer ses captures dans les ports de complaisance ce qui permet de bloquer l'accès aux marchés» explique Jude Talma, expert en surveillance des pêches du Programme SmartFish. Dans le monde, toutes les zones sont concernées, certaines le sont davantage, comme c'est le cas de l'Afrique subsaharienne et donc de l'océan Indien.

http://www.minorityvoice.info/2013/11/07/maurice-renforce-ses-capacites-dapplication-des-mesures-du-ressort-de-letat-du-port/

CC